

**CONSEIL MUNICIPAL DE DANJOUTIN**  
**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**  
**LE MARDI 09 DECEMBRE 2025 A 18 H 30**

**Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2025**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 29 septembre 2025 présenté en annexe.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2024, en application des articles L. 2122-22 et L. 21122-23 du **Code Général des Collectivités Territoriales**

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2024.

**BUDGET 2025 – Décision modificative**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide les modifications budgétaires présentées en annexe.

**Créances irrécouvrables – Dettes éteintes**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide les demandes de créances éteintes présentées par la Trésorerie du Grand Belfort pour un montant de 213,39 €.

**BUDGET 2025 – Subventions complémentaires**

L'attribution d'une subvention est proposée pour le Club de l'Age d'Or au titre de ses besoins en fonctionnement pour un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote la subvention ci-dessus mentionnée et autorise son versement à l'association dans le cadre du budget 2025.

**Autorisation d'investissement sur exercice N+1**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2026 sur les imputations suivantes :

Article 2031 – Frais d'études dans la limite de 7 000 €

Article 2121 – Plantation d'arbres et d'arbustes dans la limite de 9 500 €

Article 21311 - Constructions bâtiments administratifs dans la limite de 16 000 €

Article 21312 - Constructions bâtiments scolaires dans la limite de 6 000 €

Article 21314 - Constructions bâtiments culturels et sportifs dans la limite de 6 500 €

Article 21318 - Constructions autres bâtiments publics dans la limite de 39 000 €

Article 21321 - Constructions immeubles de rapport dans la limite de 1 250 €

Article 2152 – Installations de voirie dans la limite de 7 500 €

Article 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques dans la limite de 6 500 €

Article 2188 - Autres immobilisations corporelles dans la limite de 6 600 €

## Forêt communale de Danjoutin - Etat d'assiette Exercice 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2026 dans les parcelles de la forêt communale ci-dessus détaillées, demande à l'O.N.F. de désigner des coupes qui y sont inscrites et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.
- autorise l'exploitation et la vente façonnée des produits des parcelles mentionnées, aux conditions du contrat en vigueur et demande à l'ONF de conclure une convention de prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO).
- demande à l'Office National des Forêts de vendre les chablis de l'exercice en bloc et façonnés ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

## Création et suppression de postes permanents

MOTIF	FILIERE	CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	TYPE DE POSTE	MODIFICATION
Départ en retraite	Technique	Adjoint technique principal 1e classe	C	Temps complet	Agent d'entretien des locaux	SUPPRESSION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la suppression de poste pour la commune présentée ci-dessus et adopte la modification du tableau des emplois et effectifs ainsi proposée, à compter du 10 décembre 2025.

POUR	20	Dont Vote par procuration : BENSTEAD Marion, CARLIN Fabian, CUROT Martine, GENTUSA Olivier, VERNEREY Inès
CONTRE	0	
Suffrages exprimés	20	
ABSTENTIONS	5	CROS Michel, OUCHELLI Karim, SAUGIER Elisabeth, VAUDOUX Céline et Vote par procuration : RIVIER Janique
Ne prend pas part au vote		

## Autorisation de recrutement de vacataires pour une mission Renouvellement de concessions du cimetière 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour une durée de 26 semaines à raison de 28 heures par semaine ;
- fixe la rémunération de la vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 12,30€ ;
- décide de prévoir et réservé les crédits correspondants au budget 2026.

## Adhésion au contrat groupe 2026-2029 pour l'assurance des frais de personnels conclu par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- adopte la présente délibération, et décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance POUR LES DEUX CATÉGORIES IRCANTEC ET CNRACL, et ce dans les conditions ci-dessus définies, y compris la cotisation complémentaire au profit du Centre de Gestion.
  - o Le taux retenu pour la catégorie CNRACL est de 8,31 %.

- Le taux retenu pour la catégorie IRCANTEC est de 0,89 %.
- Le taux de la cotisation complémentaire au profit du Centre de Gestion est de 0,2%.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment l'avenant d'adhésion avec l'assureur retenu et la convention entre l'adhérent et le Centre de Gestion précisant notamment le rôle opératoire de ce dernier.

## Déclassement du domaine public communal et vente de terrains privés

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le déclassement du Domaine Public Communal de la parcelle BK000 Rue Dr ADAIN (surface 154 m<sup>2</sup>) provisoirement BK000a, en vue de sa cession à l'indivision LUBA,
- approuve le principe et les conditions de la cession de cette parcelle à l'indivision LUBA, conformément à leur offre de 7 700 € net vendeur,
- approuve le déclassement du Domaine Public Communal de la parcelle BK000 Rue Dr ADAIN (surface 19 m<sup>2</sup>) provisoirement BK000b, en vue de sa cession à l'indivision GOUVION,
- approuve le principe et les conditions de la cession de cette parcelle à l'indivision GOUVION, conformément à leur offre de 1 000 € net vendeur,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tous autres documents concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

## Convention Territoriale Globale de services aux familles – Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle Convention Territoriale Globale et tout document visant à sa mise en œuvre.

## Convention de partenariat avec le CREA pour l'accueil des enfants au Pôle Culturel Le Pavillon – Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout avenir ultérieur ou document visant à sa mise en œuvre.

## Convention de partenariat pour l'organisation de la fête du timbre 2026 – Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout avenir ultérieur ou document visant à sa mise en œuvre.

## Demande de mise à disposition du service “Archives” du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de retenir la mission pour les phases suivantes :

### **Archives physiques (papier) :**

- L'assistance au classement courant (plan de classement, tri) ;
- Le travail de classement proprement dit avec tri et éliminations (sans inventaire) ;
- La création et la mise en place d'un inventaire ;
- La formation des agents aux outils mis en place (le but étant que les agents sachent manipuler l'inventaire eux-mêmes) ou aux techniques d'archivage ;
- La rédaction d'un « Tableau de Gestion » ;
- La mise en place d'une procédure d'archivage au sein de la structure ;

- La mission de maintenance consistant en la mise à jour du travail d'inventaire initialement réalisé par l'archiviste du Centre de Gestion ou tout autre prestataire ;
- Le récolement des archives communales, notamment dans la perspective des élections municipales ;
- La réalisation d'exposition ou de tout autre événement commémoratif impliquant des documents d'archives ;
- Le conseil et la préparation en vue d'une numérisation ;
- Le conseil technique en vue de la création et l'aménagement de locaux d'archives, ou la mise en place d'un plan de sauvegarde et d'urgence des archives ;
- Toute autre mission ayant trait aux archives physiques et n'entrant dans aucune catégories.

**Archives dématérialisées (numérique) :**

- La mise en place d'un plan de classement : outil de structuration des documents bureautiques conservés sur le serveur (arborescence) ;
  - La mise en place d'une charte de nommage : règles s'appliquant aux noms des dossiers et fichiers conservés sur le serveur informatique (harmonisation) ;
  - L'assistance au déploiement du plan de classement mis en place : pilotage du projet, calendrier, aide à la conduite du changement ;
  - L'assistance en matière de d'acquisition et de paramétrage de GED (Logiciel de gestion électronique de document) ;
  - L'opération de nettoyage du serveur (« Cleaning day ») : accompagnement individuel des agents ;
  - La mise en place d'une procédure d'archivage au sein de la structure permettant de sensibiliser et responsabiliser les agents quant à la gestion des archives, suivie d'une réunion d'information auprès des agents les formant à cette procédure et aux techniques d'archivage ;
  - Toute autre mission ayant trait aux archives numériques ou à la Gestion Électronique de Documents (GED) et n'entrant dans aucune catégorie ci-dessus spécifiée.
- autorise M. le maire à :
- signer la convention de mise à disposition du service “Archives” du centre de gestion, dans les conditions ci-dessus décrites
  - prévoir et réservier les crédits au budget 2026 pour payer cette prestation.

**Bilan financier de l'opération de rénovation des sanitaires des groupes scolaires de Danjoutin**

*S'agissant d'un rapport d'information, le Conseil municipal n'est pas appelé au vote sur ce rapport.*

**Grand Belfort Communauté d'Agglomération – Rapport annuel  
d'activité du service public des déchets ménagers 2024**

*S'agissant d'un rapport d'information, le Conseil municipal n'est pas appelé au vote sur ce rapport.*